



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

DECISION DU MAIRE N° 2024-17
PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE VERIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET
AIRE DE JEUX

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Considérant qu'il convient de réaliser la vérification périodique des équipements sportifs et aire de jeux municipaux,

Vu la proposition de Socotec, Agence Equipements Lille Métropole, 4-6 Allée des Ormes Arteprac, 59810 Lesquin,

DECIDONS

Article 1° - De conclure un contrat de vérification des équipements sportifs et aire de jeux municipaux avec la société Socotec, Agence Equipements Lille Métropole, 4-6 Allée des Ormes Arteprac, 59810 Lesquin.

Article 2° - Le contrat est conclu pour une durée de 5 années à compter du 22 juillet 2024 dans les conditions suivantes :

Missions	Périodicité	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Vérification périodique des équipements sportifs. Visuelle. 15 buts de football, 2 buts de handball, 2 paniers de basket mobile.	6 mois	1	380,00 €	456,00 €
Vérification périodique des équipements sportifs. Essais en charge. 15 buts de football, 2 buts de handball, 2 paniers de basket mobile.	24 mois	1	665,00 €	798,00 €
Vérification des aires de jeux. Aire de jeux rue du Beau Rang (4 jeux à ressorts, 1 jeu combiné).	12 mois	1	380,00 €	456,00 €
Frais de dossier			50,00 €	60,00 €

Missions	Nombre de visites				
	2024	2025	2026	2027	2028
Vérification périodique des équipements sportifs. Visuelle. 15 buts de football, 2 buts de handball, 2 paniers de basket mobile.	2	2	2	2	2
Vérification périodique des équipements sportifs. Essais en charge. 15 buts de football, 2 buts de handball, 2 paniers de basket mobile.	1		1		1
Vérification des aires de jeux. Aire de jeux rue du Beau Rang (4 jeux à ressorts, 1 jeu combiné).	1	1	1	1	1

Article 3° - Les prix sont révisibles à la date anniversaire du contrat dans les conditions fixées par l'article 27° des conditions générales dudit contrat annexé à la présente décision.

Article 4° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État.

Verlinghem, le 26 août 2024.
Le Maire, Thierry BONTE.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 26/08/2024
et la publication le 27/08/2024
Thierry BONTE, Maire.

